

**DEPARTEMENT DES YVELINES
COMMUNE DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU**

RÉGLEMENT DE CONSULTATION

**AMÉNAGEMENT D'UN PASSAGE PIÉTONNIER
ET DÉMOLITION D'UN GARAGE
AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE**

Article 1- Objet de la consultation

La Commune a décidé de passer un marché pour les travaux d'aménagement d'un passage piétonnier et la démolition d'un garage situé avenue de la République

Article 2- Conditions de la consultation

La procédure de passation du marché est une procédure adaptée selon les articles 28 et 40 du code des marchés publics

L'offre des candidats sera établie suivant les prescriptions indiquées dans le cahier des charges.

Le marché sera conclu en trois (3) lots et une (1) tranche :

Lot 1 : Démolition, Maçonnerie

Lot 2 : Terrassement VRD

Lot 3 : Eclairage public

Article 3- Critères de jugement des offres

Les critères de jugement des offres seront les suivants par ordre décroissant d'importance

1. Valeur technique (50%)
2. Prix des prestations (40%)
3. Délai d'exécution (10%)

Article 4- Documents à fournir par le candidat retenu

Les pièces mentionnées à l'article R 324-4 du code du travail ainsi que les attestations et les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales seront remis par le candidat retenu dans un délai de 15 jours à compter de la demande présentée par la Personne Responsable du Marché

Article 5- Envoi des offres

Les offres devront comprendre :

- L'acte d'engagement
- Les pièces signées de la consultation (cahier des charges, règlement de consultation, le plan des travaux).
- Les références de l'entreprise.
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.

Les offres seront établies sous simple enveloppe et remises, avant le **05 Août 2016, 16h00 heures**, à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Mairie de NEAUPHLE LE CHATEAU
2 Place aux Herbes
78640 NEAUPHLE LE CHATEAU

Elle portera la mention :

<< OFFRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PASSAGE PIÉTONNIER ET LA DÉMOLITION D'UN GARAGE AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE >>

Entreprise :.....